



↔ EN LIEN DIRECT

LE NOTARIAT LIBANAIS SUR LA VOIE DE LA NUMÉRISATION

Une délégation du CSN conduite par Saad Khalifé, délégué pour le Liban, accompagné de Pierre Becqué, notaire honoraire, et de François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'ADSN, s'est rendue en mission à Beyrouth du 7 au 11 septembre 2022.

PAGE 3



🎬 À L'AFFICHE

118^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE À MARSEILLE : UNE IMPORTANTE PARTICIPATION ÉTRANGÈRE 🎥

Le 118^e Congrès des notaires de France a eu lieu du 12 au 14 octobre 2022. Plus de 3 800 notaires y ont participé autour du thème : « Ingénierie notariale : anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse ! ».

PAGE 5

💬 PAROLES DE...



DILSHOD ASHUROV 🎥

Président de la Chambre républicaine du notariat de la République d'Ouzbékistan.

PAGE 5

✍️ LE BILLET



S'ENGAGER AUPRÈS DES PAYS DE L'EST EUROPÉEN

Sophie Sabot-Barcet, présidente du Conseil supérieur du notariat.

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

L'INTÉRÊT DU CONTRAT DE MARIAGE EN CAS D'EXPATRIATION

Dans un contexte international, seul un contrat de mariage assure la permanence de la loi applicable et du régime matrimonial choisi. Au cours du mariage, les époux peuvent changer de nationalité, de domicile ou acquérir des biens à l'étranger.

PAGE 6

🌍 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC Zvijezdana Rauš- Klier

Présidente de la Chambre des notaires de Croatie

Le notariat croate est membre du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) et de l'Union internationale du notariat (UINL).

PAGE 4

🔍 FOCUS

PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ÉTAT CIVIL AU SÉNÉGAL

Des représentants du CSN, de l'Association du notariat francophone (ANF) et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont effectué une mission conjointe du 24 au 27 octobre 2022 au Sénégal sur la question des enfants sans identité.

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

FORMATION CONTINUE DES NOTAIRES DE MONGOLIE

Dans le cadre de la coopération entre le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires de Mongolie, un webinaire de formation a eu lieu le 30 septembre 2022. Une soixantaine de notaires mongols ont suivi en ligne les interventions des membres du CSN à Paris.

PAGE 5

S'engager auprès des pays de l'est européen

par Sophie SABOT-BARCET, présidente du Conseil supérieur du notariat



Quelques semaines avant mon élection à la présidence du CSN, le 6 octobre 2022, se tenait à Prague la 1^{re} réunion de la Communauté politique européenne lancée lors de la présidence française de l'Union européenne ; elle a rassemblé quarante-quatre pays de tout le continent européen, dont les vingt-sept États de l'Union européenne, afin de favoriser le dialogue politique et la coopération, pour répondre aux questions d'intérêt commun et renforcer la sécurité, la stabilité et la prospérité du continent européen.

DIALOGUE — À la lumière des événements tragiques qui se déroulent sur le flanc oriental de l'Europe, il est plus important que jamais de favoriser le dialogue entre les États, mais aussi entre les individus ; les notaires de France, en prévenant au travers de leurs actes des conflits potentiels entre les contractants, les héritiers, les époux, en leur expliquant la portée exacte des engagements consentis, en délivrant des titres de propriété fiables, y contribuent à leur échelle. Aussi je suis déterminée à m'engager davantage durant mon mandat pour former et accompagner les notariats des Balkans et d'Europe orientale qui nous sollicitent, au service des citoyens et de l'État de droit. Le notariat français a d'ores et déjà développé avec ces pays des échanges importants fondés sur le dialogue et l'écoute, en étant atten-

tif à leurs contraintes, leurs demandes et leurs besoins. Il a ainsi participé au volet justice dans le cadre de la mise en place d'un e-gouvernement en Ukraine financée par l'Union Européenne jusqu'en mars 2022.

COOPÉRATION — Dans le prolongement de ce projet, il a accueilli le bureau de la Chambre des notaires d'Ukraine en France en septembre dernier pour échanger sur la mise à disposition d'outils et d'expertise numériques. La présidente du notariat moldave a de son côté contacté le CSN le en septembre pour une assistance en matière de réforme technologique. Le notariat serbe a visité en septembre notre usine digitale avec ses prestataires afin de développer l'acte notarié électronique, dans le cadre de notre accord signé en 2021. Nous avons enfin co-organisé avec la Fondation pour le droit continental le colloque « Transparence financière et éthique : des valeurs au service de la compétitivité des entreprises » à Bucarest le 2 juin dernier. Avec les notariats de Hongrie et de Pologne, nous avons des coopérations protéiformes depuis de nombreuses années qui nous permettent d'échanger mutuellement nos bonnes pratiques et de nous fédérer sur des projets européens prometteurs. Numérique, transparence et accès au droit : voilà des sujets prioritaires sur lesquels je souhaite résolument accompagner les notariats des pays de l'est européen durant mon mandat.

FOCUS

Plaidoyer en faveur de l'état civil au Sénégal

Des représentants du Conseil supérieur du notariat (CSN), de l'Association du notariat francophone (ANF) et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont effectué une mission conjointe du 24 au 27 octobre 2022 au Sénégal sur la question des enfants sans identité. La délégation a rencontré plusieurs hauts responsables politiques du pays.

CONTEXTE — Après la parution du livre « Les Enfants fantômes¹ » en 2014, l'ANF et le CSN se sont engagés en faveur de l'état civil des enfants auprès de nombreux acteurs en France et à l'international : parlementaires, responsables politiques, organisations non gouvernementales et organisations internationales (Organisation internationale de la Francophonie, Unicef, Banque mondiale, etc.). En juillet 2015, la 42^e session annuelle de l'APF a adopté à Berne en Suisse, une résolution sur « les enfants sans identité » suivie d'une autre en 2019 à Abidjan sur une loi-cadre. L'ANF, soutenue par les Chambres notariales nationales, a participé à plusieurs actions de terrain en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo permettant à plusieurs dizaines de milliers d'enfants d'obtenir un acte de naissance. Le documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique » est sorti en 2019. En partie tourné au Sénégal, il y a été projeté à plusieurs reprises auprès des instances nationales, internationales et des populations.

IMPLICATION DES AUTORITÉS SÉNÉGALAISES — Constituée de Laurent Fritsch, délégué pour la Francophonie et l'Afrique au CSN, d'Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF, de Bachir Dieye, chargé de la commission de la Coopération et du Développement à l'APF et de Michel Welterlin, producteur et réalisateur, la délégation a eu au cours de son séjour des entretiens avec Yaye Awa Mbacké, ministre conseiller du président sénégalais Macky Sall, Malick Sall, ministre de la Justice, Aida Diawara, présidente de la Chambre des notaires et avec plusieurs députés sénégalais, Amadou Mame Diop, président de l'Assemblée nationale, Abdou Mbow,



président de la commission des lois, et Mbaye Cissé, secrétaire général. Ces entretiens ont démontré la détermination des autorités sénégalaises à renforcer l'enregistrement des enfants sans identité et l'intérêt qu'elles portent aux efforts déployés par l'ANF et l'APF dans la mise en œuvre de solutions.

PLAIDOYER — La délégation a également été reçue à la mairie de Dakar où elle a rencontré l'adjointe au maire, des responsables municipaux de l'état civil et d'associations agissant en faveur de l'enregistrement des enfants. Les échanges très riches ont permis de présenter le « Guide sur la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone » de l'OIF, auquel l'ANF a contribué, le livre « Les enfants fantômes » et une bande dessinée sur le même thème à paraître prochainement. La mission s'est conclue par un déplacement à Saint-Louis, ville hautement symbolique puisque le deuxième président du Sénégal Abdou Diouf y a fait ses études primaires et secondaires. Sur place, la délégation est intervenue à l'Institut français et a participé à un débat sur les enfants fantômes avec une projection du documentaire et une présentation du livre par Abdoulaye Harissou. Cet événement a été l'occasion de constater que de nombreux acteurs de la société civile sont impliqués dans la reconnaissance des droits de l'enfant, à commencer par ceux relatifs à l'identité et à la nationalité. Le mouvement vers une délivrance plus généralisée au Sénégal des actes de naissance aux enfants semble bien enclenché.

1. Co-écrit par Abdoulaye Harissou et Laurent Dejoie, l'ouvrage est paru en 2014 aux éditions Albin-Michel.



↔ EN LIEN DIRECT

Le notariat libanais sur la voie de la numérisation

Une délégation du Conseil supérieur du notariat (CSN) conduite par Saad Khalifé, délégué pour le Liban, accompagné de Pierre Becqué, notaire honoraire, et de François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN), s'est rendue en mission à Beyrouth du 7 au 11 septembre 2022. L'accord de coopération entre le Conseil des notaires du Liban et le CSN² a été renouvelé.

Alors que l'avion s'apprête à atterrir sur l'aéroport international de Beyrouth, je repense aux liens et à l'amitié qui unissent la France et le Liban depuis son indépendance en 1943, aux multiples soubresauts politiques qui animent ce pays depuis des années jusqu'à la terrible explosion qui a détruit une partie de Beyrouth le 4 août 2020³. Le CSN a toujours été au côté du notariat libanais et l'accompagne dans sa modernisation, notamment dans la numérisation de ses pratiques qui suppose une évolution de la loi notariale. Autant de sujets que nous abordons avec nos hôtes, dès notre arrivée, au cours d'une première séance de travail. Y participent le nouveau président du Conseil des notaires du Liban, Naji El Khazen, Nisrine Ayoub, vice-président, et Maha Bou Njaim, chargé de l'international.

PREMIÈRE ÉTAPE – Le jeudi matin nous rencontrons d'abord le représentant de l'Union européenne, Olivier Boudart, à qui nous exposons le projet de dématérialisation et ses bénéfices :

- la sécurité juridique des transactions et la protection des données ;
- l'utilité sociale, un accès facilité et sécurisé à l'administration d'autant que la numérisation se met aussi en place dans les services publics ;
- et l'atout qu'il représentera dans la lutte anticorruption et contre le blanchiment d'argent.

RECONDUCTION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION – S'ensuit alors le moment fort de notre mission, la rencontre avec le ministre de la Justice, Henri Khoury, et Mohammed El Masri, directeur général des services. Là encore, nous parlons des avancées du notariat libanais, mais aussi du projet de loi de modernisation des transactions immobilières. Nous signons sur place le renouvellement du protocole de coopération entre le CSN et le CNL. Le président du CNL et le ministre prennent la parole devant la presse présente.

SÉMINAIRE NOTARIAL – Les deux jours suivants, nous poursuivons nos entretiens avec l'Agence française du développement, avec Marie Claude Njam, doyenne de l'Université Saint-Joseph (ancienne ministre de la Justice) et avec le ministère des Finances où nous rencontrons Georges Maarawi, directeur général en charge des Affaires foncières et du Cadastre. Un projet de réforme du registre foncier est toujours d'actualité de même que l'adaptation de la législation. La journée du samedi est consacrée à un séminaire sur les questions de déontologie, sur l'État de droit et l'authenticité. Nous faisons une démonstration de l'acte électronique, de la signature électronique et l'interconnexion notariat - services de la publicité foncière... Les questions sont nourries et constructives. Notre séjour se conclut par un entretien avec Antoine Morel, responsable du Programme des Nations Unies pour le développement. Au terme de cette mission dense, je pense à l'avenir, au vote de la loi de modernisation notariale, étape essentielle pour la digitalisation des actes notariés au Liban, au service des citoyens et de l'État. Je forme le vœu que ce projet ambitieux puisse avancer malgré les difficultés actuelles au Liban, au vu de la volonté politique partagée qui est ressortie de nos entretiens. Nos confrères libanais peuvent compter sur notre engagement à leurs côtés.

2. Le premier accord de coopération avec le notariat du Liban a été signé 24 août 2018.

3. Le CSN a apporté une aide financière au notariat libanais pour la reconstruction des offices détruits par l'explosion.

Entretien avec Zvezdana Rauš-Klier

Présidente de la Chambre des notaires de Croatie



La Croatie est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} juillet 2013. Peuplée de près de 4 millions d'habitants, la Croatie rejoindra la zone euro le 1^{er} janvier 2023. L'ex-République yougoslave deviendra ainsi le 20^e État de l'UE à utiliser l'euro. Le notariat croate est membre du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) et de l'Union internationale du notariat (UINL). La Chambre des notaires de Croatie est présidée par Mme Zvezdana Rauš-Klier⁴, récemment réélue pour un mandat triennal (2022-2025). Elle répond à nos questions.

Quels sont les défis auxquels vous avez été confrontés ces dernières années ?

Au cours de mon premier mandat triennal (de 2019 à 2022), le notariat a fait face à la plus grande crise de son existence depuis l'indépendance de la République de Croatie⁵ : la pandémie, des tremblements de terre⁶ et les assauts de la libéralisation. Nous sommes également confrontés aux défis de la numérisation que nous devons relever pour que notre service puisse prospérer, se moderniser et répondre aux nouvelles exigences du marché. Le ministère de la Justice et de l'Administration nous a témoigné sa confiance en attribuant de nouvelles compétences aux notaires. Le nombre d'offices notariaux a augmenté. La numérisation est en cours. Nous avons résisté avec succès à la libéralisation. Pour la première fois depuis 27 ans, les notaires sont reconnus par le ministère, le parlement et le public comme un acteur important dans les transactions immobilières. Pendant la crise sanitaire, le notariat a montré qu'il était indispensable et capable d'exécuter ses missions.

Qu'en est-il de la guerre en Ukraine ?

La guerre en Ukraine nous a tous touchés. Nous éprouvons de la compassion pour nos confrères et pour le peuple ukrainiens, car nous avons vécu l'expérience de la guerre de Patrie dans les années 1990. Le notariat de Croatie soutient activement, en tant que membre de l'Union européenne et du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), les résolutions et les sanctions liées à l'agression de la Fédération de Russie soutenue par la Biélorussie contre l'Ukraine, État démocratique, souverain et internationalement reconnu. Ainsi, nous participons à la cellule de crise mise en place par le CNUE pour soutenir l'Ukraine sur les plans financier et matériel et dans l'organisation de l'aide notariale sur le terrain. Dans le cadre de l'Union européenne, les notaires de Croatie appliquent les mesures d'aide aux réfugiés ukrainiens rejoignant les États de l'UE : droit de séjour, accès au marché du travail conformément aux règles propres à chaque pays, accès à l'aide sociale et aux soins médicaux et, pour les mineurs, accès à la tutelle légale et à l'éducation.

Quels sont vos projets de développement futurs ?

La numérisation des services notariaux est l'avenir. Ils s'améliorent chaque jour au sein de notre notariat. Nous avons complètement modifié le système informatique existant. Notre service numérique notarial (e-notaire) est connecté avec le livre foncier et avec les tribunaux, ce qui permet le traitement des dossiers numériques. L'émission et la réception de factures électroniques est possible. Tous les registres tenus par la Chambre des notaires sont également interconnectés. Le processus d'adaptation pour le double affichage des prix en raison de l'introduction de l'euro est en cours⁷. Les notaires et leurs assistants bénéficieront bientôt d'une carte numérique, conforme au Règlement européen eIDAS, et de la signature électronique. Ces cartes donneront accès aux bases de données publiques et à l'infrastructure

d'information nationale. L'harmonisation avec les projets informatiques du ministère de la Justice et de l'Administration sera rendue possible.

La législation notariale a-t-elle évolué ?

Les amendements relatifs à la loi sur le notariat sont entrés en vigueur en mai. Ils ont légalisé l'utilisation d'outils numériques et la rédaction des actes sous forme électronique. C'est d'autant plus important que la loi sur les sociétés et celle sur le registre des tribunaux mandatent les notaires pour rédiger les actes constitutifs des sociétés en ligne. Des dispositions obsolètes et inappropriées ont été écartées et d'autres relatives à la procédure de nomination, de révocation et de contrôle du travail des notaires ont été modifiées. Parallèlement ont été définis de nouvelles mesures disciplinaires, un code de déontologie et l'obligation de formation professionnelle continue.

LE CHIFFRE

302
notaires et 28
notaires assimilés
sont
au service des
citoyens de la
République
de Croatie.

Et sur le plan international ?

La Chambre renforce sa coopération avec la communauté internationale par le biais de sa Commission pour la coopération internationale. Nous sommes membres du CNUE, de l'Union internationale du notariat (UINL) et de sa Commission des Affaires européennes (CAE), et de l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT). C'est un grand honneur d'être partenaire de ces organisations. Dans ce contexte, nous entretenons des relations amicales et collégiales avec nos confrères

français depuis toujours. J'ai participé au 118^e Congrès des notaires français en octobre dernier à Marseille. En février 2022, j'avais accompagné à Paris Ivan Malenica, ministre de la Justice et de l'Administration de la République de Croatie, pour une visite de travail. À cette occasion, nous avons rencontré au siège du CSN le président Ambrosiano et ses collègues, dont Lionel Galliez, vice-président de l'UINL pour l'Europe. Nous avons discuté des compétences des notaires en matière de droit immobilier, de l'inscription de la profession de notaire sur la liste des professions libérales par la direction générale de la Commission européenne pour le marché intérieur (DG Grow) visant la déréglementation et la libéralisation ultérieures et du Règlement européen concernant les procédures en matière commerciale et civile (Bruxelles I).

Quelle vision avez-vous de l'avenir de la profession notariale en Croatie ?

Les notaires pourront résister aux assauts de la libéralisation et devenir plus forts, plus solides et plus modernes. Ils ont toujours été des parties prenantes du système judiciaire, d'abord en tant que commissaires de justice dans la mise en œuvre des procédures successorales, et, depuis septembre 2021, en tant que commissaires de justice dans la mise en œuvre des procédures d'exécution. Nous avons prouvé aux citoyens et aux autorités judiciaires que nous méritons de nouvelles compétences. Nous relèverons les défis de l'ère numérique. L'utilisation des outils numériques, de l'intelligence artificielle et de la blockchain ne se substituera pas à l'expertise et au travail compétent des notaires. Nous en avons fait la démonstration depuis notre création voilà 27 ans. C'est un grand honneur et un grand privilège pour moi d'être la présidente de la Chambre des notaires de Croatie.

EN SAVOIR PLUS : <https://www.hjk.hr/>

4. Entretien réalisé avant le changement de présidence à la tête du CSN.

5. Le 25 juin 1991.

6. Deux tremblements de terre majeurs ont secoué le pays entre mars et décembre 2020.

7. Le Conseil de l'Union européenne, qui représente les pays membres, a adopté mardi 12 juillet les derniers actes juridiques validant le passage de la Croatie à l'euro au 1^{er} janvier 2023.

Dilshod Ashurov



Président de la Chambre républicaine du notariat de la République d'Ouzbékistan

UNE RÉFORME DU SYSTÈME NOTARIAL OUBÉK a été initiée le 1^{er} janvier 2020 en vue de transformer les offices notariaux publics en offices libéraux. Le notariat d'Ouzbékistan a été créé le 22 janvier 2020. Lors du 118^e Congrès des notaires de France à Marseille, David Ambrosiano, qui était alors président du Conseil supérieur du notariat (CSN), et Dilshod Ashurov, président de la Chambre républicaine du notariat de la République d'Ouzbékistan, ont signé le 12 octobre 2022 une première convention de partenariat. Le président du notariat ouzbek explique en quoi l'accord de coopération signé avec le CSN est important et les raisons de sa participation au congrès.

► LIRE LA VIDÉO

118^e Congrès des notaires de France à Marseille Une importante participation étrangère



LE 118^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE a eu lieu du 12 au 14 octobre 2022 à Marseille. Plus de 3 800 personnes, notaires et collaborateurs, y ont participé autour du thème : « Ingénierie notariale : anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse ! ». Ce 118^e Congrès a été marqué par une forte présence de délégations étrangères. Vingt-neuf pays étaient représentés dans la cité phocéenne.

► LIRE LA VIDÉO



L'EXPERTISE

Formation continue des notaires de Mongolie

Dans le cadre de la coopération entre le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires de Mongolie, un webinaire de formation a eu lieu le 30 septembre 2022. Une soixantaine de notaires mongols, dont les membres du bureau de la Chambre des notaires de Mongolie et les responsables des instances locales, ont suivi en ligne les interventions des membres du CSN à Paris.

LES RELATIONS NOTARIALES FRANCO-MONGOLES — Depuis la loi notariale du 10 février 2011 s'inspirant des modèles de l'Europe occidentale et plus particulièrement de la loi notariale française, la Chambre des notaires de Mongolie avance à grands pas dans la voie de la modernisation. Elle a rejoint l'Union internationale du notariat (UINL) en 2012. Un premier accord de coopération entre le Conseil supérieur du notariat et le notariat mongol a été signé le 25 octobre 2013 à Oulan-Bator lors d'une visite de Laurent Fabius, à l'époque ministre des Affaires étrangères. Depuis, cet accord de coopération a été renouvelé régulièrement. Il porte principalement sur la formation des notaires mongols, l'organisation du notariat et la numérisation des pratiques notariales. La Chambre des notaires de Mongolie est présidée par Mme Ononchimeg Ryenchindorj.

LA FORMATION – La conférence en ligne a porté sur différents aspects de la pratique notariale visant à renforcer les liens du notariat mongol avec les services de l'État et ses clients. Le webinaire a été ouvert par Corinne Dessertenne-Brossard, notaire à Paris et déléguée du CSN pour l'Asie. Les autres interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mise en place d'une stratégie et enquête auprès des clients sur leur connaissance des notaires et leur expérience client par Françoise Vichot, directrice générale adjointe du CSN chargée notamment de la transformation et de la communication de la profession ;

- *Les outils de la relation avec l'État en vue d'engager une réflexion conjointe* par Jérôme Fehrenbach, directeur général du CSN, et Olivier Compère, directeur des Affaires économiques du CSN ;
- *Les outils de communication* par Marie de Badereau, directrice adjointe du département de la communication au CSN ;
- *La formation des notaires* par Gaëlle Lambert, administrateur en charge de la formation au CSN ;
- *Écoute clients avec l'application Satisfaction* par Virginie Thevaux, directrice Qualité et Management au CSN.

👁️ VU DE LÀ-BAS

L'intérêt du contrat de mariage en cas d'expatriation



LA SÉCURITÉ D'UN CONTRAT DE MARIAGE

Dans un contexte international, seul un contrat de mariage, qui est un acte authentique, assure la permanence de la loi applicable et du régime matrimonial choisi. Au cours du mariage, les époux peuvent changer de nationalité, de domicile ou acquérir des biens à l'étranger. Ils peuvent aussi se séparer, divorcer, décéder. Un contrat de mariage peut, dans de nombreuses circonstances, éviter des conséquences méconnues et non voulues. En France, c'est le notaire qui établit ces contrats.

PEUT-ON ÉTABLIR UN CONTRAT DE MARIAGE À L'ÉTRANGER ?

Il y a une grande diversité de législations en matière de régime matrimonial dans le monde, auxquelles s'ajoutent les règles de droit international privé. Le contrat de mariage peut se conclure chez votre notaire en France, y compris si vous êtes à l'étranger, en établissant des procurations à distance⁸. Il peut également souvent se conclure chez un notaire local, mais il convient de se renseigner sur les autorités compétentes

dans votre pays d'accueil. Certains codes étrangers peuvent ainsi comporter plusieurs régimes légaux ou prévoir que, lors du mariage, les époux se prononcent en faveur d'un régime matrimonial déterminé. Cette décision prononcée devant un officier de l'état civil étranger représente un choix de loi et de régime valable.

QUELLE LOI CHOISIR ?

Depuis le 29 janvier 2019 (Règlement européen du 24 juin 2016), le choix de la loi applicable à un régime matrimonial est :

- soit la loi de l'État de résidence habituelle de l'un des futurs époux,
- soit la loi nationale de l'un des futurs époux.

SI LE MARIAGE EST CÉLÉBRÉ À L'ÉTRANGER, QUE FAIRE ?

Il est nécessaire lors de la transcription de votre mariage au consulat de France d'indiquer que vous avez établi un contrat de mariage afin qu'il en soit fait mention en marge de la transcription de l'acte de mariage et sur le livret de famille remis aux intéressés.

EN SAVOIR PLUS

- Guide juridique de l'expatriation (ce document du CSN est téléchargeable) : www.notaires.fr/fr/media/442
- Pour trouver un notaire en France : www.notaires.fr/fr/directory
- **Règlement sur les mariages et les partenariats (PACS) entré en vigueur le 29 janvier 2019.**
- **Règlement UE du 24 juin 2016 sur les régimes matrimoniaux**
- **Convention de la Haye du 14 mars 1978**

8. <https://www.notaires.fr/fr/expatriation/demarches-notariales/expatriation-faire-une-procuration-a-l-etranger>

📅 AGENDA

À ne pas manquer

1^{er} au 3.12.2022

XXX^e Congrès international du notariat sur « Exercice de la fonction publique notariale en pandémie et post-pandémie » à Cancun, au Mexique.

27 au 28.04.2023

7^e colloque des notariats de la Méditerranée sur le thème : « Le notaire et les activités transfrontalières » à Brasov, en Roumanie.

27 au 29.09.2023

I 19^e colloque des notaires de France sur le logement, à Deauville.